

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique complémentaire conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2019-11-13-004 du 13 novembre 2019, préalable à la demande d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau notamment, relative à l'opération de dragage, prétraitement et stockage provisoire des sédiments de dragage du port de pêche de la ville du Vauclin.

Cette enquête publique complémentaire sera ouverte du 05 décembre 2019 au 19 décembre 2019 inclus, d'une durée de quinze (15) jours consécutifs, à la mairie du Vauclin, siège de cette enquête.

Monsieur Georges BUSSY, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E19000023 /97 du 24 octobre 2019 du Tribunal Administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 05 décembre 2019 et siègera à la mairie de la ville du Vauclin.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie du Vauclin, aux dates et heures ci-après :

☞	05 décembre 2019	08h00 ⇨ 11h00	Ouverture et Permanence
☞	12 décembre 2019	08h00 ⇨ 11h00	Permanence
☞	19 décembre 2019	08h00 ⇨ 11h00	Clôture et Permanence

Le dossier, les pièces qui l'accompagnent, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de la ville du Vauclin, siège de l'enquête publique, pendant le délai prévu à l'article 1 de l'arrêté susmentionné.

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de la ville du Vauclin, siège de l'enquête publique, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations sont annexées au registre d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site Internet de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique> /rubrique « participation du public/Enquêtes publiques 2019 » ainsi qu'à la mairie de la ville du Vauclin.

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique est le responsable du projet.

Toute information devra être demandée à :

Madame Lydie DIONE-LARGEN : ☎ - ☎ 05 96 59 41 20 / 06 96 44 01 13 / 06 96 29 42 55

✉ [lydie.dione-largen@collectivitedemartinique.mg](mailto:lydie.dione-largen@collectivitedemartinique.mg)

Monsieur Bernard MERGERIE : ☎ 05 96 59 84 89

✉ [bernard.mergerie@collectivitedemartinique.mg](mailto:bernard.mergerie@collectivitedemartinique.mg)

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge du responsable du projet, le président de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront :

- tenus à disposition du public à la mairie de la ville du Vauclin, à la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DEAL), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Publiés sur le site Internet de la Préfecture et de la DEAL :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique> /rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2020 ».

Fort-de-France, le 14 novembre 2019

Pour le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
la Cheffe de la Mission  
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

● Myriam LE DUFF ●